

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-418

**Désignation de Monsieur Hamza GUESSINE en qualité de représentant du Maire
pour la présidence de la Commission de délégation de service public (CDSP)**

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026,
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 28 mars 2026,
Vu la délibération n°2026-085 du 18 juin 2026 portant création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de la désignation de ses membres et de l'abrogation des délibérations n°2026-044 et n°2026-045,
Vu l'arrêté n° 2026-226 portant délégation de fonctions à Monsieur Hamza GUESSINE, 5^e adjoint au Maire,
Considérant que le Maire, en cas d'absence ou d'empêchement, doit désigner un représentant pour assurer la présidence au sein de la CDSP,

ARRÊTE

Article 1 - les arrêtés 2026-320 et 2026-321 portant désignation du 1^{er} adjoint au Maire pour le représenter au sein des commissions de délégations de service public **sont abrogés**.

Article 2 - Monsieur Hamza GUESSINE, 5^e adjoint au Maire, est désigné pour représenter Monsieur le Maire et le suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à la présidence de la Commission de délégation de service public (CDSP).

Article 3 - La présente désignation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et cessera de plein droit au terme du mandat du Maire.

Article 4 - Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- Au Préfet du Val-de-Marne,
- A l'intéressé pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 8 juillet 2026

Le Maire,
Lionel ZINCIROGLU

